



53^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 4 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec la Mission d'établissement des faits sur l'Iran

Genève, le 5 juillet 2023

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la Mission pour sa présentation.

La Suisse condamne les exécutions en lien avec les manifestations en Iran. Elle réitère son appel à ce que les autorités iraniennes commuent toutes les condamnations à mort de manifestants et libèrent toutes les personnes détenues arbitrairement. Malgré l'amnistie annoncée en mars, le nombre de manifestants toujours en prison reste inconnu. Mon pays rappelle également que le droit à un procès équitable doit être garanti, conformément aux obligations internationales de l'Iran.

La Suisse est également alarmée par l'augmentation drastique des exécutions observée ces derniers mois en Iran, en particulier pour des délits liés aux drogues. Le recours à la peine de mort pour de telles infractions est contraire au droit international. Par conséquent, la Suisse appelle les autorités iraniennes à limiter son recours aux crimes les plus graves conformément au droit international, ceci comme une première étape vers une abolition de la peine de mort.

Enfin, nous appelons les autorités iraniennes à enquêter sur les violations des droits de l'homme dans le cadre des récentes manifestations et à poursuivre et juger leurs auteurs. Dans cette optique, mon pays réitère son appel à ce que les autorités iraniennes collaborent avec les mécanismes internationaux en matière de droits de l'homme et acceptent les demandes de visite du Rapporteur spécial et de la Mission d'établissement des faits.

Mesdames les membres de la Mission,

Comment la Communauté internationale peut-elle vous soutenir dans la réalisation de votre mandat?
